

Perwez, le 13 juin 2022

Ordre du jour du Conseil du mardi 21 juin 2022.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mardi 21 juin 2022 à 19h30 en la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, rue Emile de Brabant, 2 à 1360 PERWEZ** .

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Compte annuel clôturé au 31/12/2019 - Compte budgétaire - Bilan - Compte de résultats - annexes - Arrêt - 2.073.521.8/sdw

ENSEIGNEMENT

2. Plan de pilotage des Ecoles communales du Pouvoir Organisateur de PERWEZ - Présentation - Approbation

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

3. Opération de Développement Rural (O.D.R.) - Approbation de l'avant-projet du Programme communal de Développement Rural (PCDR)

TRAVAUX

4. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de Bandes cyclables suggérées rue de la Chapelle (Thorembais-Saint-Trond) et rue du Béguinage (Thorembais-les-Béguines) - Lot unique - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
5. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de Sens uniques Limités et de zones 30 km/h - Lot unique - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision
6. PIWACY - Marché de travaux - Commune de 1360 PERWEZ - Aménagement de stationnements vélos et placement d'une goulotte - Lot unique - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision

SECRETARIAT

7. Pouvoirs locaux - Mise en oeuvre de la réforme de la gouvernance - Rapport de rémunération - Exercice 2021 - Adoption
8. ISBW - Assemblée générale - Mercredi 29 juin 2022 à 18 h30 - Points portés à l'ordre du jour :
 1. Modification des représentations communales et/ou provinciales - prise d'acte ;
 2. Ratification de la désignation en urgence d'un administrateur - décision - document en annexe ;
 3. Procès-verbal du 13 décembre 2021 - approbation - document en annexe ;
 4. Modification des statuts de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon - mise en conformité avec le Code des Sociétés et Associations - adoption par vote à la majorité spéciale - document en annexe ;
 5. Comité de rémunération : rapport 2021 et recommandations 2022 - adoption - document en annexe ;
 6. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - prise d'acte - ultérieurement ;
 7. Rapport de gestion du Conseil d'administration- approbation - document en

- annexe ;
8. Rapport spécifique sur les prises de participation - prise d'acte - document en annexe ;
 9. Rapport prescrit par l'article L6421-1 : présences et rémunérations des organes de gestion et de contrôle - prise d'acte - document en annexe ;
 10. Rapport du Comité d'audit - prise d'acte - document en annexe ;
 11. Comptes de résultat, bilan 2021 et ses annexes - approbation - document en annexe (+ document au format BNB ultérieurement) ;
 12. Rapport d'activité 2021 - approbation - document en annexe ;
 13. Décharge aux administrateurs - décision - proposition de décision jointe ;
 14. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes - décision - proposition de décision jointe ;
 15. iMio - participation aux Assemblées générales - représentation de l'ISBW - appel aux candidatures.
- Approbation - Décision -

ADL

9. Asbl A.D.L. de PERWEZ - Plan stratégique 2021-2027 de l'Agence de Développement Local de PERWEZ ASBL adapté sur base des recommandations de la Commission d'agrément - Décision - 1.836.1

SÉANCE HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Recrutement d'un Directeur financier Commun - Désignation - Approbation - Décision
2. Proxibus - Convention de mise à disposition - Décision

ENSEIGNEMENT

3. Ecole communale de MALEVES-ORBAIS - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Remplacement - Désignation
4. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 7 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Désignation
5. Ecole communale de MALEVES-ORBAIS - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Désignation
6. Ecole communale de MALEVES-ORBAIS - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 4 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Désignation
7. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 7 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Désignation
8. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 5 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Désignation
9. Ecole communale de PERWEZ- Institutrice maternelle en immersion Néerlandais à titre temporaire - Emploi non-vacant - 13 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Remplacement - Désignation
10. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Maître spécial de langue en anglais à titre temporaire - Emploi vacant - 4 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
11. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire - Emploi vacant - 8 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
12. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi vacant - 6 périodes - Du 29 août 2022 jusqu'au 07 juillet 2023 - Décision
13. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice maternelle à titre

- temporaire - Emploi non-vacant - 7 périodes - Du 29 août 2022 jusqu'au 07 juillet 2023 - Décision
14. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Remplacement - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
 15. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire - 24 périodes - Emploi non-vacant - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
 16. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 24 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
 17. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi vacant - 13 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
 18. Ecole communale de MALEVES-ORBAIS - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi vacant - 13 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
 19. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 24 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision
 20. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Remplacement
 21. Ecole communale de MALEVES-ORBAIS - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Désignation
 22. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Remplacement

Arrêté par le Collège communal du 09 mai 2022.

La Directrice générale


Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,


Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00

- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.